

Présents : Mmes BOCH Bérengère – TOURT Annick - ZAPILLON Christelle – Mrs Yvan BOURGEOIS - GAGNIERE Pierre – JORCIN Jean-Pierre – PILLOUD Gilbert – SUIFFET Gilbert –

Procurations de : Marie-Laure FILLIOL à Christelle ZAPILLON – Sébastien PEANT à Bérengère BOCH

Secrétaire de séance : Yvan BOURGEOIS

➤ **Approbation du compte-rendu du 31 août 2011**

Pas de remarques

➤ **Compte-rendu de délégations d'attributions**

Néant

➤ **Marché de gestion et d'animation du pôle enfance du Plan des Champs**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché lancé pour la gestion et l'animation du pôle enfance du Plan des Champs pour une période de un an éventuellement renouvelable deux fois une année.

Le dossier de consultation a été retiré par quatre entreprises, une seule réponse est parvenue en Mairie.

La Commission d'Analyse des Offres a procédé à l'ouverture des plis le 6 octobre 2011 et propose de retenir l'offre de l'E.S.F. de Val Cenis comprenant une rémunération forfaitaire de 60 500 € et une rémunération variable de 50 % des recettes encaissées au compte de la régie (prévision de 27 500 €). Le Conseil Municipal approuve ce choix avec 3 abstentions et 7 voix pour.

Les tarifs sont approuvés.

➤ **Dénomination de la halte garderie du Plan des Champs**

Après échanges et propositions, il est décidé de dénommer la garderie du Plan des Champs : « Les P'tits Champions ».

➤ **Personnel communal**

Création de 3 emplois pour besoins occasionnels, du 02 novembre au 02 décembre et du 02 novembre au 09 décembre 2011.

➤ **Cotisation CNFPT**

L'assemblée délibérante, ayant pris connaissance de la décision prise dans la loi de finances rectificative pour 2011 d'abaisser la cotisation versée au CNFPT à 0.9 %, demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

➤ **Décision modificative budgétaire**

Quelques modifications sont apportées au budget, elles concernent l'entrée de village et l'acquisition de matériel pour les services techniques.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020 : Dépenses imprévues ( investissement )	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investiss</b>	<b>12 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2315-18 : VOIRIES DIVERS	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-56 : Entrée de village	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>12 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>12 000.00 €</b>	<b>12 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

➤ **Valorisation du Col du Mont-Cenis**

Les travaux en cours aux Fontainettes (toilettes) ne sont pas terminés et seront achevés l'an prochain. La pose de la signalétique est en cours d'achèvement sauf devant la Pyramide et le Jardin Alpin.

L'an prochain l'assainissement sera réalisé prioritairement, avant de poursuivre les travaux d'aménagement.

Les projets de travaux au col, parking et signalétique sont estimés à 181 728 € HT. Une demande de subvention la plus élevée possible sera faite auprès du Conseil Général (Plan tourisme).

En ce qui concerne les tableaux de la Pyramide qui sont en cours de rénovation (Dom Gabet et Sainte Famille), le conservateur du Département a indiqué qu'il était préférable de ne pas les remettre à la Pyramide (variations température et humidité). Proposition de les mettre à l'Eglise.

Route de Savalin : du fumier a été déposé sur la route, demander à ce qu'il soit retiré.

➤ **Hydraulique ZAC**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'aménagement hydraulique de la ZAC du Plan des Champs. Un certain nombre de travaux a été exécuté.

Le Conseil Municipal est appelé à se positionner sur l'ensemble de ces aménagements :

- ↪ **Ruisseau Pré Bovard** : reprofilage de la canalisation de débordement, deux avaloirs de chaque côté des buses enterrées de 1200 mm, un busage de 1000 mm du ruisseau sous le chemin agricole + la mise en place d'une grille avaloir,
- ↪ **Ruisseau de la Corne** : buse de 1000 + avaloir sous le chemin d'accès agricole existant,
- ↪ **Voirie ZAC** : une grille avaloir à l'entrée de la voirie du parking, une grille avaloir de 2 m de large sur la voirie au droit du ruisseau de Pré Bovard,

- **Ruisseau de Pré Novel** : une buse de 1000 avec une grille avaloir sur le chemin d'exploitation et une buse avaloir sur le ruisseau à l'entrée du chemin piétons en direction de l'intérieur de la ZAC.

Les travaux non réalisés en 2011 seront poursuivis au printemps 2012. Il restera l'aménagement paysager canalisant les débordements du ruisseau des Essarts avec la mise en place d'une buse de 1200 sur ledit ruisseau qui seront réalisés lors des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranches des travaux des bâtiments « Flambeau ».

#### ➤ **Tarifs salles Espace Val Cenis Vanoise**

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs suivants :

Locaux	Salle des fêtes		Auditorium Laurent Gerra
	Aucun	Cuisine	
Suppléments	Aucun	Cuisine	Aucun
Surface	288 m <sup>2</sup>	15 m <sup>2</sup>	276 m <sup>2</sup>
Places assises	200		434
Places debout	380		
Surface scène	80 m <sup>2</sup>		187 m <sup>2</sup>
Caution	500 €	200 €	1000 €
Tarifs publics	300 €	150 €	1000 €
Soirée (bals, soirées dansantes)	500 €	150 €	
Tarifs réduits	150 €	80 €	500 €

La petite salle est gérée directement par l'OTI.

#### ➤ **Campings cars**

Olivier GRAND a envoyé un courrier relatif aux stationnements « abusifs » de campings cars. Un arrêté sera pris avec interdiction de stationner de 19 h à 8 h et toute la journée sur le parking vers abribus de la Maison de Val Cenis.

#### ➤ **Questions diverses**

- **Petit train** : la question est posée de son renouvellement cet hiver. Un tour de table donne les résultats suivants 2 contre 2 abstentions 4 pour. Un devis sera demandé à Animaville.
- **Demande d'acquisition de terrain** : Yvan BOURGEOIS souhaite acquérir la parcelle G 778 au Pont d'Arban. En attendant de mettre en place l'aménagement de ce secteur il est décidé de lui louer ce terrain.
- **AFR** : renouvellement du bureau  
Le bureau doit être renouvelé tous les 6 ans. Conformément aux dispositions du Code rural la commune doit proposer les noms de 5 propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement.  
Les 5 propriétaires proposés sont : Gérard BOCH, Gilbert SUIFFET, Benoît SUIFFET, Sylvain GRAVIER.